

Image not found or type unknown



Demande de nationalité française par naturalisation

Par **chaouki650**, le **04/05/2010** à **23:27**

Bonjour, rnrnJe suis étudiant étranger, de nationalité marocaine entré en france en 2008, marié avec mon épouse de nationalité française en 2009, j'ai fait mon changement de statut pour avoir une carte d'un an vie privée et familiale. rnrnJe voudrais savoir si j'ai le droit de faire une demande d'obtention de la nationalité française par naturalisation après un an de mariage, sachant que je suis toujours étudiant. rnrnPourriez-vous m'indiquer les conditions d'attributions de la nationalité française par naturalisation, sachant que je suis toujours étudiant.rnrnEspérant une réponse de votre part, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Par **jeetendra**, le **05/05/2010** à **08:00**

Bonjour, c'est trop tot, prématuré de faire une demande d'acquisition de la nationalité Française, que ce soit par naturalisation ou par mariage avec un conjoint Français, cordialement.

Par **chaouki650**, le **05/05/2010** à **18:33**

Bonjour,rn Je vous remercie pour votre réponse.rnrn Est ce que vous pourriez juste m'indiqué si j'ai la possibilité de faire la demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation dans le cas ou je reside 3 ans en france sachant que pendant ces trois ans je

vais effectuer mes études supérieur et obtenir un diplômes français.
Espérant une réponse de votre part, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.